

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Crépy-en-Valois  
Commune de Glaignes

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015

### ***PROCES VERBAL***

Par convocations individuelles expédiées le onze février deux mille quinze aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le dix-huit février deux mille quinze à 19 h 15.

L'an deux mille quinze, le dix-huit février, à 19 h 15, le Conseil Municipal de Glaignes s'est réuni sous la présidence de Marie-Paule HARDY, Maire.

Étaient présents : James MARTIN, Denis VIVANT, René VULCAIN, Françoise RAYSSIER, Christophe NEUDORFF, Marina MEIGNEN, Patrice MAIELLO, Gwladys LEGOIX,.

Secrétaire de séance élue : Patrice MAIELLO

Étaient absents : Laurent LEGROS, Fabrice RAMET.

Madame le Maire ouvre la séance et fait ensuite procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014 par Monsieur Patrice MAIELLO, désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

#### **Choix du bureau d'étude pour le changement du P.O.S. en P.L.U. :**

Le Maire expose aux membres présents de l'assemblée délibérante qu'un appel d'offre a été lancé pour le choix du bureau d'études pour le changement du P.O.S. en P.L.U.

3 dossiers d'appel d'offre ont été envoyés ;

L'atelièrs Thibault LEGENDRE, architecte, a demandé le dossier d'appel d'offre - appel téléphonique du 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

- L'entreprise Mosaïque Urbaine n'a pas souhaitée donner suite à l'appel d'offre - courrier du 8 janvier 2015.

- L'entreprise Urba Services a remis une offre.

- L'entreprise ARVAL n'a pas répondu.

- L'entreprise LEGENDRE ne donne pas suite à l'appel d'offre – appel téléphonique du 29 décembre 2014.

Après analyse de cette offre, la commission d'appel d'offre a émis un avis favorable à celle-ci à l'unanimité.

L'échéancier fait apparaître un délai de 24 mois.

Le montant de cette opération s'élève à 26 015.00 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offre et accepte l'offre du cabinet d'études Urba Services.  
Ces travaux seront portés au budget primitif 2015, article 202, opération 25.

### **Questions diverses :**

#### ➤ **Demande de subvention du tracteur :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention a été accepté et nous sommes dans l'attente de l'arrêté d'attribution de subvention.

#### ➤ **Terrains le long du chemin de la Sentelette :**

Le Maire rappelle que les terrains au bout du chemin de la Sentelette ne sont pas des décharges. Toute personne surprise a déposé des gravats ou tout autre dépôt sera susceptible d'être verbalisées. Ce manque de civisme dans nos petits villages est incompréhensible d'autant plus que nous disposons d'une déchetterie **gratuite** à Crépy-en-Valois.

#### ➤ **Réparation des routes :**

Plusieurs devis ont été reçus pour la réparation des routes :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Route entre Glaignes et Rocquemont :   | 3 498.00 € TTC |
| - Reprise de joints sur le ralentisseur rue du May :   | 847.58 €       |
| - Continuité du trottoir, rue du May, côté des numéros pairs, pour faciliter le passage des poussettes ou fauteuils roulants (trottoir côté des numéros impairs trop étroit) : | 12 655.92 €    |

Nous sommes dans l'attente de l'accord d'un agriculteur pour la prise en charge de la réparation du chemin du Chenil et la création de saignées pour un coût de 3 750.00 €.

#### ➤ **Les p'tiots Glaignois :**

Le Conseil Municipal félicite l'association des p'tiots glaignois pour son dynamisme, association qui a redémarré en novembre 2014. Première action : organisation d'un carnaval pour les enfants.

#### ➤ **Ancien cimetière :**

Suite à l'état d'abandon de certaines concessions dans l'ancien cimetière, une enquête qui a duré 3 ans a été lancée. Celle-ci étant arrivée à terme, la commission s'est rendu au cimetière afin de décider de la suite à donner, en partenariat avec Monsieur Thibaut LEGENDRE. Le Maire souligne le travail colossal qu'a effectué Monsieur LEGENDRE, travail de précision et de minutie, pour réhabiliter certaines tombes.

Les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 50 %.par le Conseil Général. Monsieur LEGENDRE a divisé le cimetière en 4 zones ; la 1ème zone

comprenant une vingtaine de concessions se monterait à environ 49 000 € de travaux.

Le Conseil Municipal, respectueux du cimetière et des gens qui y reposent, ne peut accepter ces travaux beaucoup trop important pour le budget communal, et la priorité étant la restauration de l'église.

Des travaux devront néanmoins être entrepris pour sécuriser certaines tombes qui deviennent dangereuses. L'idée est d'engazonner ou de gravillonner les emplacements libérés. Les plus jolies pierres tombales resteront en place ainsi que tous les fers forgés.

Le Conseil Municipal félicite Monsieur Thibaut LEGENDRE pour le travail exceptionnel qu'il a réalisé.

➤ **L'église** :

Les travaux d'urgence seront terminés courant mars, une entreprise étant déjà intervenue courant novembre.

➤ **Miroir rue d'en Haut** :

Un administré rue d'en Haut réclame un miroir pour sortir son véhicule en toute sécurité de chez lui. Le Conseil Municipal l'autorise à installer ce miroir sur le trottoir communal, devant sa propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire

Patrice MAIELLO

Le Maire

Marie-Paule TARDIVEAU